



Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION # 5771, 11-2021 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée Josée Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité doit fixer l'endroit des séances ordinaires du conseil municipal;

SUR PROPOSITION DE madame Nancy C. Demers

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2022, soient **les mardis de chaque mois** et débutent à **19 h 30** aux dates suivantes :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022		
11 janvier	3 mai	6 septembre
8 février	7 juin	4 octobre
8 mars	5 juillet	1 ^{er} novembre
5 avril	9 août	6 décembre

QUE le lieu de tenue des séances est situé au 174, rang Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard, en présentiel, selon les conditions et recommandations du Ministère relativement au Covid-19;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à Sainte-Sophie-de-Lévrard
ce 19^e jour de novembre 2021.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Josée Croteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie par la présente que le présent avis public concernant cette séance du conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a bien été affiché aux endroits obligatoires dont sur le babillard au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 19^e jour de novembre 2021.

Directrice générale et secrétaire-trésorière